

membres de ne pas pousser la question jusqu'à un affrontement qui aurait pu détruire l'Organisation elle-même. L'Assemblée générale a pu, en conséquence, siéger et procéder à des mises aux voix de façon normale dans les derniers mois de l'année.

L'une des grandes tâches qu'elle avait à accomplir consistait à examiner l'attribution de la responsabilité des opérations de maintien de la paix, question d'où était issu le désaccord sur les finances, puis sur le droit de vote. Le problème n'a pas encore été résolu et les Nations Unies continuent de se trouver à cet égard dans de sérieuses difficultés financières, mais il est significatif que les questions fondamentales relatives à l'action des Nations Unies pour la paix et la sécurité font l'objet d'un débat des plus sérieux sur la base des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. Dans le cas du conflit entre l'Inde et le Pakistan, les Nations Unies ont pu surmonter ces difficultés: le Conseil de sécurité a pu agir immédiatement et efficacement et obtenir un cessez-le-feu; nous trouvons là un sujet d'encouragement.

Dans le domaine du désarmement, même s'il n'y a pas eu d'accords sur certains projets que nous jugeons tout à fait prioritaires, comme l'extension aux essais souterrains du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, et la non-prolifération des armes nucléaires, les débats qui ont eu lieu sur ces questions et au sujet de la Conférence mondiale du désarmement ont révélé une volonté de plus en plus nette de parvenir à de tels accords. Le rôle qu'ont joué les Etats non engagés a été très important. Il est le signe d'un sentiment de responsabilité et d'une compréhension croissante devant les problèmes du désarmement.